

MEMORANDUM

**Pour une bonne conduite du processus
d'ouverture de l'économie nationale ?**

Mars 2002

Fidèle à sa vocation et conformément à ses missions, le Forum des Chefs d'Entreprises a engagé une réflexion sur le thème général du développement économique et social de l'Algérie à moyen et long terme, une réflexion dont le point d'orgue a été l'organisation d'un séminaire international en janvier dernier, auquel ont participé des experts nationaux et étrangers, des responsables de l'administration centrale, des universitaires, des journalistes, et bien sûr un grand nombre de chefs d'entreprises.

Le problème posé par l'ouverture commerciale extérieure est apparu rapidement comme une des contraintes majeures au regard des entreprises comme à celui des analystes d'horizons divers qui sont intervenus lors de ce séminaire. C'est pourquoi le Forum, qui a appelé depuis longtemps à un dialogue large et actif avec les autorités économiques publiques sur la situation économique de notre pays, considéré que cette contrainte mérite un traitement plus circonstancié et moins sommaire que les quelques ébauches de mesures unilatérales administrées çà et là.

1. En tout premier lieu, il est d'une impérieuse nécessité d'inscrire cette problématique de l'ouverture commerciale au cœur d'un dialogue sérieux entre les entreprises et les autorités publiques.

La libéralisation commerciale externe est, par essence, un des aspects de la politique économique publique qui préoccupe fortement les entrepreneurs privés. C'est même là un des sujets de discordes les plus manifestes, en matière d'approche des réformes de l'économie algérienne, entre eux et les autorités publiques.

Si les Entreprises ne remettent pas en question le principe de l'ouverture commerciale, elles estiment devoir disposer d'un minimum de marge de manoeuvre pour s'adapter, pour se moderniser, voire pour ne pas disparaître, suite à la concurrence sauvage des productions importées.

En matière de libéralisation commerciale, des précautions minimales devaient pouvoir être observées :

- *Information préalable des entreprises quant aux mesures concrètes que les autorités s'apprêtent à prendre. Cette information devrait être affichée avec suffisamment de délais et de précision pour permettre aux entreprises de l'étudier, de faire part de leurs commentaires et de soumettre leurs propres propositions quant à la démarche de mise en œuvre ;*
- *Evaluation commune de la nature des contraintes à travers lesquelles cette libéralisation est imposée : contraintes sectorielles, négociations externes, politique régionale etc ...;*
- *Evaluation commune des impacts des différentes mesures (ou des scénarios de mesures) qu'il est possible de retenir ;*
- *Définition des mesures d'accompagnement éventuelles ou des conditions de préparation à réunir par les administrations ou bien par les entreprises ;*
- *Identification des compensations et avantages attendus de nos partenaires, en retour de notre propre processus de libéralisation.*

L'idée principale d'un dialogue organisé sur la base des quelques principes indiqués ci-dessus, c'est très simplement d'éviter de prolonger les querelles intestines actuelles et les échanges d'anathèmes, pour faire face, en tant que collectivité économique nationale dans son ensemble, au défi commun.

2. En second lieu, il s'agit d'être conscient de la nature exacte des menaces qui pèsent actuellement sur la production nationale.

Ces menaces sont malheureusement tout à fait réelles et ne sont pas du tout le résultat d'une tentative de diabolisation de l'ouverture commerciale.

Le Forum s'est exprimé longuement sur les conditions de négociation de l'actuel accord d'association ainsi que sur la réforme tarifaire malencontreuse qui a précédé sa signature.

D'une certaine façon, les correctifs apportés par la dernière ordonnance prise à ce sujet sont une reconnaissance implicite par les autorités de l'erreur de leur démarche initiale. Ces correctifs, qui atténuent superficiellement et très provisoirement les effets d'un démantèlement rapide et brusque, n'annulent pas les impacts nombreux et négatifs qu'entraînera l'entrée en vigueur de l'accord d'association : le danger économique et social est imminent.

Il devient urgent d'étudier les solutions à mettre en œuvre pour appliquer, sans très grands dommages, le programme d'ouverture transcrit dans l'accord d'association.

Il s'agit en premier lieu de recenser et de situer les impacts précis, sur les différentes branches de l'économie, de la logique tarifaire qui est inscrite dans cet accord. S'il est vrai qu'on peut regretter qu'une étude de ces impacts n'ait pas été réalisée avant l'accord, il serait encore plus dommageable de ne pas la faire après. Le Forum, de son côté, est prêt à y participer activement.

3. Procédant de la même préoccupation, et au-delà des conséquences de cet accord déjà signé, il paraît vital de mesurer l'importance du processus qui est toujours en attente.

Les entreprises semblent déjà « noyées » ou « dépassées » par la libéralisation annoncée.

Pourtant, c'est un fait que le processus n'en est qu'à ses débuts :

- *En premier lieu, il faut signaler l'ampleur des engagements commerciaux internationaux auxquels le pays est entrain de se soumettre progressivement. Il y a, d'abord, l'application programmée de l'accord d'association qui va balayer au fur et à mesure toutes les restrictions commerciales tarifaires et non tarifaires de notre commerce, dans les marchandises et encore plus dans les services, avec ce géant de l'économie mondiale. Il y a, ensuite, l'adhésion à l'OMC qui va traduire par un coût non négligeable en termes de réduction du niveau de protection des productions internes, dans l'agriculture comme dans l'industrie. Il y a, enfin, les engagement potentiels avec un certain nombre de partenaires bilatéraux ou régionaux (Maghreb, monde arabe, union économique*

africaine, AELE, Turquie, Afrique du sud, Nigeria, etc).

- *Du fait des engagements déjà pris ou en cours de négociation, il faut prendre en compte le fait que le niveau de la protection par les tarifs douaniers, qui a connu des réductions substantielles au cours des dix dernières années, va encore baisser considérablement. La protection non tarifaire, quant à elle, qui est pourtant la plus efficace dans les pays en développement, va également connaître une forte décrue : cela s'explique par le fait que les restrictions quantitatives auxquelles notre administration est habituée vont être progressivement prohibées. Les autres restrictions (telles que normes, valeurs, obstacles techniques, sauvegardes, etc) supposent une administration plus moderne et plus performante. Il faudra s'attendre, également, au même phénomène dans des secteurs de services de plus en plus nombreux.*
- *La transformation de l'environnement juridique national est, dans ce contexte, une tâche gigantesque, au regard du nombre des textes légaux et réglementaires qu'il va falloir initier ou amender pour les conformer et les adapter aux nouvelles règles économiques et commerciales induites par les différents engagements de l'Algérie. Le seul travail de préparation, de formalisation et d'adoption de ces textes est en soi une gageure. La difficulté est décuplée s'il faut tenir compte des délais de maturation ou de mise en œuvre, à fortiori en intégrant l'indispensable formation et préparation des personnels qui en auront la charge.*

On voit bien, ainsi, que le processus de l'ouverture ne peut pas se résoudre à la conclusion d'une négociation ou à la signature d'un accord : sa mise en œuvre est la phase essentielle.

Comment le processus décrit ci-dessus va-t-il devoir être mis en œuvre ? Il serait suicidaire en tous cas de continuer à s'y engager tête baissée sans un mode opératoire clair et précis, impliquant toutes les parties prenantes, et au premier chef les entreprises.

4. Un quatrième volet à traiter est celui de la recherche d'un équilibre minimal des avantages et des inconvénients des ouvertures que nous opérons en faveur de nos partenaires commerciaux.

Il est d'une importance vitale pour l'économie nationale de dépasser les débats de type idéologique autour des mérites comparés de la libéralisation ou du protectionnisme, afin de s'inscrire dans une dynamique plus pertinente qui est celle de l'efficacité des politiques commerciales. En d'autres termes, si l'orientation vers l'ouverture des marchés est inévitable, en Algérie comme dans la plupart des pays du monde, il reste que la question réelle qui est, également, partout posée, est celle de savoir comment cette ouverture doit être convenablement menée de sorte qu'elle renforce les capacités des producteurs locaux, qu'elle les pousse à innover et à se moderniser et leur fasse gagner des parts de marché, en un mot qu'elle entraîne et renforce le processus de croissance à l'échelle de l'ensemble de l'économie.

Pour ce faire, il faut constamment œuvrer pour que l'ouverture, nécessaire, aux partenaires commerciaux, se traduise par un équilibre des avantages échangés, et pas seulement par des concessions faites de manière unilatérale par une seule partie. Il est vrai que cet équilibre des

avantages est loin d'être facile à définir dans une économie dominée par les exportations pétrolières et dont l'intégration au marché mondial se fait essentiellement par les biais des importations, une économie incapable de formuler des offres, hors hydrocarbures.

En sus de cette difficulté réelle, il s'agit aussi de mettre fin à une conception bien ancrée chez nos partenaires, et aussi chez des acteurs nationaux : l'économie algérienne n'est rien d'autre qu'un marché.

De ce point de vue, notre pays devra pousser vers des logiques qui, à titre d'exemples, stimulent l'investissement étranger effectif, le transfert des technologies, l'ouverture plus franche (sans restrictions) des marchés à nos exportations de pétrole et de gaz etc D'une façon ou d'une autre, il ne faudrait conclure d'accords que lorsque des réponses satisfaisantes auront été obtenues sur ces sujets.

5. Enfin, il importe par dessus tout, et au-delà des contraintes conjoncturelles liées à ce problème de l'ouverture commerciale, de s'interroger de manière sérieuse et complète, sur le développement de l'entreprise algérienne en tant que vecteur essentiel de croissance et de création de richesse.

Cette interrogation est consubstantielle à l'idée même d'économie de marché, une économie dans laquelle ce sont les entreprises qui sont la source de création de la richesse. Or, il est manifeste que cette profession de foi, souvent réaffirmée, est battue en brèche dans la réalité : environnement économique dégradé, sinon imprévisible, bureaucratie étouffante, fiscalité inadaptée, instabilité des réglementations etc.... Pire, les préoccupations qui ont consisté au long des dernières années, à rétablir les

équilibres macro-économiques, ont complètement occulté les inextricables problèmes dans lesquelles se débat l'entreprise.

Il est donc temps de revenir à une approche plus saine et de mieux mettre en adéquation les politiques économiques avec les exigences concrètes de développement des entreprises.

Les thèmes à privilégier à ce titre pourraient être, notamment :

- *L'allègement des charges qui pèsent sur les entreprises, pour les aider à améliorer leurs performances, à mieux résister aux chocs externes et à créer de l'emploi,*
- *Le développement des programmes de mise à niveau, après avoir défini leur contenu, les modalités de leur mise en œuvre, les moyens et modes de financement.*
- *La stimulation de l'investissement: comment l'encourager et le faciliter? Des solutions concrètes devraient être promues pour surmonter les trois handicaps actuels de l'investisseur qui sont, dans l'ordre, la contrainte foncière, les financements et la bureaucratie étouffante.*
- *Enfin la mise en place d'un système plus incitatif à l'exportation, pour aider les entreprises à s'ouvrir des marchés, à se moderniser et à maîtriser les coûts de transaction à l'export.*

Sur chacun des thèmes ci-dessus, le Forum a déjà eu à formuler des propositions. Il est prêt à s'inscrire dans toute forme de concertation que les autorités souhaiteraient initier pour débattre des solutions qu'il a proposées.